

Compte rendu de séance

Séance du 27 Avril 2017

L' an 2017 et le 27 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MOTTE Patrice Maire

Présents : M. MOTTE Patrice, Maire, Mmes : BETTING Monique, HUBERT Stéphanie, PINAULT Sabine, MM : CADIOU Eric, DELOISON Yann, ROLLAND Etienne, ROSIAK Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUBRY Béatrice à M. MOTTE Patrice, MM : BIASUCCI Christian à M. ROSIAK Sébastien, MILLET Laurent à M. ROLLAND Etienne
Excusé(s) : Mmes : BORDAIS Delphine, PARE Lyne

Absent(s) : M. PASCAUD Gilles

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 8

Date de la convocation : 20/04/2017

Date d'affichage : 20/04/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Melun
le : 28/04/2017

et publication ou notification
du : 28/04/2017

A été nommé(e) secrétaire : M. CADIOU Eric

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité
Le compte rendu de la séance du 20 février 2017 est adopté à l'unanimité suite à une modification dans les questions diverses

Le Maire propose l'ajout d'une délibération : Subvention à l'Association pour le don de sang bénévole du Châtelet en Brie et des environs Pierre Fouquier. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Subventions aux associations communales - 2017_022

Subventions aux associations extérieures - 2017_023

Demande de subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER) pour la rénovation complète du bâtiment attenant à la mairie en vue de la création d'une bibliothèque - 2017_024

Choix du bureau d'études pour l'élaboration des diagnostics Ad'AP et PAVE pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite - 2017_025

Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec SEGILOG - 2017_026

Choix de l'emplacement du NRO pour le déploiement de la fibre - 2017_027

Demande de labellisation "Village et caractère de Seine et Marne" - 2017_028

Nomination des représentants au SMEP Almont Brie - 2017_029
Subvention à l'Association pour le don de sang bénévole du Châtelet en Brie et des environs Pierre Fouquier - 2017_030

Subventions aux associations communales

réf : 2017_022

Mme Stéphanie HUBERT ne peut prendre part au vote pour la subvention pour le CCRB ainsi le quorum n'étant plus atteint, il a été décidé de voter cette subvention au prochain conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1611-4,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le budget primitif communal 2017 adopté par le conseil municipal en date du 27/03/2017,

M le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations communales suivantes :

- Le Club des Anciens de L'Ancoeur
- Mieux Vivre à Blandy
- Pavane

Dans le cadre de leurs activités respectives, elles ont sollicité auprès de la commune de Blandy les Tours, une aide financière.

A l'appui de cette demande, les associations ont adressé un dossier à M. le Maire qui comporte des informations sur l'association (une présentation de l'association, les membres du bureau, les activités proposées, le nombre d'adhérents...), le bilan financier de l'année écoulée, le budget prévisionnel de l'année,...

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accorder aux associations suivantes :

- Le Club des Anciens de L'Ancoeur une subvention de 4 400€
- Pavane une subvention de 300€

Vote à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Mieux Vivre à Blandy une subvention de 100€ (Vote : Pour 10 Contre 3 Abstention 0
CADIOU Eric / HUBERT Stéphanie / BETTING Monique)

- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2017 - Art.6574

Subventions aux associations extérieures

réf : 2017_023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1611-4,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le budget primitif communal 2017 adopté par le conseil municipal en date du 27/03/2017,

M le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations extérieures à la commune citées ci-dessous :

- Association Sportive Bombonnaise de Football
- Champeaux Animations Loisirs
- Les Lucioles de Fouju

en maintenant les critères suivants : associations extérieures à la commune mais limitrophes à Blandy les Tours avec un montant maximum de 300€ et de 45€ par jeune de moins de 18 ans

Dans le cadre de leurs activités respectives, elles ont sollicité auprès de la commune de Blandy les Tours, une aide financière.

A l'appui de cette demande, les associations ont adressé un dossier à M. le Maire qui comporte des informations sur l'association (une présentation de l'association, les membres du bureau, les activités proposées, le nombre d'adhérents...), le bilan financier de l'année écoulée, le budget prévisionnel de l'année,...

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de maintenir les critères suivants : associations extérieures à la commune mais limitrophes à Blandy les Tours avec un montant maximum de 300€ et de 45€ par jeune de moins de 18 ans

- d'accorder aux associations suivantes :

- Association Sportive Bombonnaise de Football une subvention de 90€
- Champeaux Animations Loisirs une subvention de 225€
- Les Lucioles de Fouju une subvention de 135€

- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2017 - Art.6574

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER) pour la rénovation complète du bâtiment attenant à la mairie en vue de la création d'une bibliothèque

réf : 2017_024

Vu le conseil départemental du 20 novembre 2015 portant création d'un Fonds d'Equipement Rural (FER)

M le Maire expose que le projet de rénovation complète du bâtiment attenant à la mairie en vue de la création d'une bibliothèque est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER). Selon le devis d'une entreprise, le coût prévisionnel s'élève à 88 516 € HT soit 106 219.20 € TTC

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 88 516 € HT

Subvention DETR accordée à hauteur de 40% soit 35 406.40€

Subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER) sollicitée 30% soit 26 554.80€

Part communale : 26 554.80€ HT soit 31 865.76€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus

SOLLICITE une subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER)

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Choix du bureau d'études pour l'élaboration des diagnostics Ad'AP et PAVE pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

réf : 2017_025

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une association et 2 bureaux d'études ont été consultés en vue de l'élaboration de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

- "Liberté Accessibilités et Handicap" (LAH) à Versailles
- "Adiatech ingenierie" / "Cecotech" à Dourdan / Ballancourt sur Essonne
- "Qcs services" à Champs sur Marne

M. le Maire présente les 3 devis :

- "Liberté Accessibilités et Handicap" (LAH) : 1290€ uniquement pour l'élaboration de l'Ad'AP

- "Adiatech ingenierie" / "Cecotech": 8 750€ HT soit 10 500€ TTC

- "Qcs services" : 4 500€ HT soit 5 400€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de confier la mission d'élaboration de l'Ad'AP et du PAVE à Qcs services 16 rue de la Galilée 77420 Champs-Sur-Marne pour un montant de 4 500€ HT soit 5 400€ TTC.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à cette mission.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec SEGILOG

réf : 2017_026

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG arrive à échéance le 14/05/2017

Vu la proposition de contrat de SEGILOG pour un montant total de 7 500€ HT soit 9 000€ TTC pour une période de 4 ans

Considérant la nécessité de renouveler le contrat pour la continuité des services

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour un montant total de 7 500€ HT soit 9 000€ TTC pour une période de 4 ans

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Choix de l'emplacement du NRO pour le déploiement de la fibre

réf : 2017_027

M le maire expose au conseil que pour le déploiement de la fibre optique, le Noeud de Raccordement Optique (NRO) doit être implanté sur la commune, en effet celle-ci se trouve en tête du futur réseau.

Sem@fibre77 réseau de COVAGE a retenu la parcelle communale section ZB 177 entre la rue du Réservoir et le chemin de la petite couture à côté du Noeud de Raccordement d'Abonnés (NRA) d'Orange

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de retenir la parcelle communale section ZB 177 pour l'implantation du NRO

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de labellisation "Village et caractère de Seine et Marne"

réf : 2017_028

La création en 2013 du label "Village de caractère de Seine et Marne" portée par le Département, Seine-et-Marne Tourisme et le CAUE 77, traduit la volonté de valoriser l'offre touristique de proximité des villages seine-et-marnais.

La labellisation est ouverte aux communes de moins de 3 500 habitants souhaitant valoriser le patrimoine existant, les animations culturelles, les produits du terroir et l'offre touristique de proximité.

La commune de Blandy les Tours remplissant :

- les critères "préalables et obligatoires" à savoir :
 - une commune de moins de 3 500 habitants
 - une offre de services existants par des hébergements (gîtes), restaurants et petits commerces (boulangerie et épicerie)
 - le "plan handicap" mis en place par la commune dans le cadre de la mise en conformité des établissements recevants du public
 - l'ambiance générale, naturelle et paysagère
 - la qualité d'ensemble du patrimoine bâti
 - la volonté communale d'intégrer et de pérenniser la démarche
- les critères "modulables" :
 - l'offre touristique : Château, Eglise patrimoine remarquable et sentiers de randonnée GR1
 - les animations : May médiéval, spectacles divers organisés par les associations communales, marché du terroir
 - le savoir faire : Sculpteur, écrivains

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DEMANDE la labellisation "Village de caractère de Seine et Marne"

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Nomination des représentants au SMEP Almont Brie

réf : 2017_029

Dans le cadre de la mise en place des commissions à la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, il est nécessaire de nommer des représentants au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et Programmation (SMEP) Almont Brie Centrale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote à main levée et

NOMME Mme PINAULT Sabine Titulaire et M MOTTÉ Patrice Suppléant au SMEP Almont Brie Centrale

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention à l'Association pour le don de sang bénévole du Châtelet en Brie et des environs Pierre Fouquier

réf : 2017_030

Dans le cadre de son activité, l'Association pour le don de sang Bénévole du Châtelet en Brie et des environs Pierre Fouquier

a sollicité auprès de la commune de Blandy les Tours, une aide financière.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à M. le Maire qui comporte des informations sur l'association (une présentation de l'association, les membres du bureau, les activités proposées, le nombre d'adhérents...), le bilan financier de l'année écoulée,...

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de verser une subvention de 100€ à l'Association pour le don de sang Bénévole du Châtelet en Brie et des environs Pierre Fouquier

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Cérémonie du 8 mai

Rassemblement devant la mairie à 11h

Don

L'association Il était une fois Blandy souhaite faire un don à la commune de Blandy en la mémoire d'Annie MOIGNARD

Travaux dans le cadre du contrat CLAIR

Les travaux, dans le cadre du contrat CLAIR, financés par la communauté de communes Vallées et Châteaux débutent :

- route de Châtillon à compter du 20 mai
- place des Tours devant les commerces à compter du 6 juin

Don de la statue

M CADIOU Eric demande l'état d'avancement de l'installation de la statue "Savoir" qui a fait l'objet d'un don à la commune de la part de M LEVY Michel
L'emplacement n'est toujours pas validé

Séance levée à: 22:20

En mairie, le 28/04/2017
Le Maire
Patrice MOTTE